

ILS DEMANDENT LEUR INTÉGRATION DEPUIS DES ANNÉES

Le sit-in des enseignants contractuels devant la présidence sévèrement réprimé

Les enseignants contractuels ont tenté vainement hier, pour la énième fois, de se rassembler devant le siège de la présidence de la République d'El Mouradia à Alger. Pour la énième fois aussi, leur sit-in a été tout simplement réprimé par les forces de l'ordre qui n'ont pas hésité à les violenter. Bilan de cette action musclée : 7 manifestants arrêtés puis relâchés quelques heures après.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Ils étaient une trentaine d'enseignants contractuels à tenter, hier matin, de faire entendre, vainement, leur cri de détresse à des pouvoirs publics qui demeurent sourds à leurs revendications. Une intégration qui signera la fin de la précarité, le paiement de plusieurs mensualités d'arriérés de salaire et du respect pour leur métier.

Des revendications des plus légitimes pour de jeunes diplômés auxquels des centaines de nos enfants sont confiés pendant toute l'année. Mais qui les écouteront en cette période où tout le monde est mobilisé pour

un troisième mandat de l'actuel président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui n'a pas cessé de répéter que l'école est la base de la construction d'une nation, que nos enfants sont l'avenir de l'Algérie.

Or, comment peut-on faire fi de toutes ces voix à qui on répond par la force du bâton, par des policiers armés jusqu'aux dents ? C'est l'image à laquelle ont assisté hier des dizaines de passants au niveau du boulevard Pékin, juste en bas du siège de la présidence.

Des enseignants, pour la plupart des jeunes femmes, qui ont été violemment malmenés par des policiers

qui avaient pour seul ordre, disperser la foule à tout prix. Et ce fut chose faite au bout de quelques minutes avec des gestes brusques envers des manifestants désarmés.

Ces derniers ont été conduits jusqu'au boulevard Alem-Abderzak et obligés à se disperser. Auparavant, les policiers ont embarqué sept manifestants. Douze autres enseignants, venus de Tizi Ouzou, ont été arrêtés à la gare routière de Tafourah.

Des policiers les attendaient pour les embarquer à leur descente du bus. Ceux qui ont échappé à la vigilance des services de sécurité ont donc été «refoulés» avant leur arrivée à El-Mouradia. La scène s'est déroulée à l'heure de sortie des écoliers, des collégiens et des lycéens de l'école Bouamama et devant leurs parents. Ces derniers ont d'ailleurs été «refoulés» à l'intérieur devant cet établissement pour ne pas assister à la démonstration musclée des policiers. Mais de l'intérieur, ils pou-

vaient bien entendre des enseignants en pleurs et des enseignants qui demandaient au ministère de l'Education de leur octroyer leurs droits comme ils ont su accomplir leurs devoirs pendant plusieurs années.

C'est le cas de ce jeune enseignant de Mostaganem qui attend depuis six ans d'être intégré. Il affirme n'avoir pas été payé depuis au moins quatre mois. «Je prends quatre bus différents pour arriver au collège où j'enseigne depuis six ans. Mais aucun responsable ne veut m'écouter ou écouter mes autres collègues qui vivent avec l'espoir d'être un jour intégrés», dit-il, dépité.

Un autre enseignant de Béjaïa déclare n'avoir pas perçu son salaire depuis trois ans. Lui aussi ne désarme pas et essaye de lutter contre le désespoir qui pousse d'autres jeunes comme lui à la hargha.

Les enseignants protestataires ne croient pas en la transparence des

concours d'accès organisés par le ministère de tutelle. «Il faut être épaulé pour réussir de tels examens», estiment-ils à l'unanimité.

Les représentants des enseignants contractuels affirment continuer à lutter et menacent de reprendre leur grève de la faim qu'ils avaient interrompue à la veille du mois de Ramadan dernier. Cette fois-ci, ils envisagent de mener cette action au niveau de la maison de la presse Tahar-Djaout d'Alger, le mois de mars prochain au premier jour des vacances de printemps.

A noter que ce bras de fer opposant ces enseignants contractuels au ministère de l'Education nationale, que dirige Boubekour Benbouzid, remonte à l'été dernier. Des tentatives de médiation ont été menées par différentes parties relevant du monde de l'éducation mais au final, le problème ne semble pas être réglé.

L. M.

CONDAMNATION AU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le bénéficiaire est sous la garantie du juge d'application des peines

Avec l'entrée en application de la nouvelle mesure relative à l'instauration de la peine de travail d'intérêt général en substitution à l'emprisonnement pour une catégorie de condamnés, les écoles, hôpitaux, maires et autres institutions publiques pourront désormais, à leur demande, intégrer au sein de leur effectif certaines catégories de prisonniers en fonction de leur qualification et de leurs aptitudes.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Selon les explications du directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felioune, rencontré hier en marge de la réunion de la commission interministérielle pour la coordination et l'intégration des prisonniers, cette nouvelle mesure, qui vient «enrichir» le code

pénal algérien, présente beaucoup d'avantages puisqu'elle permet «d'éviter l'incarcération et ce que cela suppose comme conséquences psychologiques sur le prisonnier». Le texte de loi relatif à l'instauration de la peine de travail d'intérêt général, selon encore Mokhtar Felioune, entrera en vigueur dès sa publication

dans le Journal officiel et sera sans effet rétroactif. Il s'appliquera aux personnes condamnées à une peine maximale d'une année de prison ferme pour des délits dont la condamnation peut aller jusqu'à trois ans.

«C'est au juge d'application des peines de décider, après appréciation du condamné, de lui proposer ou non cette mesure de substitution. Celle-ci ne sera appliquée, donc, qu'avec le consentement du concerné», précise encore le directeur général de l'administration pénitentiaire en soulignant que «c'est au même juge d'ap-

plication des peines de garantir la bonne conduite du condamné» durant les travaux d'intérêt général au sein d'institutions et organismes publics. La durée du travail peut aller jusqu'à six heures par jour. La moyenne étant de deux heures pour chaque jour de condamnation.

Pour rappel, la loi sur le travail d'intérêt général hors les établissements pénitentiaires comme peine de substitution à l'emprisonnement a été votée par les deux chambres du Parlement en janvier dernier. «Les mécanismes de mise en œuvre sont prêts et seront appliqués une

fois la loi publiée dans le Journal officiel», avait déclaré le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Belâiz. Hier encore, les représentants de vingt-deux départements ministériels ainsi que ceux des

organisations (Scouts et Croissant-Rouge algérien) devaient réfléchir aux modalités de mise en application de ce texte de loi chacun dans son secteur respectif.

L. M.

La détention provisoire concerne 10,5% des prisonniers

Le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felioune, a indiqué hier que le taux de détention provisoire a baissé en passant de 11% à 10,5 % actuellement à travers tout le territoire national.

Soit un peu plus de 5 000 personnes sur une population carcérale de 55 000 prisonniers.

L. M.

ARCELOR MITTAL ANNABA

Le bras de fer est engagé

Officiellement, les négociations entamées hier en fin d'après-midi entre l'employeur Arcelor Mittal El-Hadjar, représenté par le directeur général Bernard Bousquet, et les membres du syndicat, menés par Smaïn Kouadria, secrétaire général par intérim, n'ont toujours pas abouti.

Les deux parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur la majorité des onze points contenus dans la plateforme de revendications. Elle avait été élaborée par les représentants des travailleurs, au courant de l'année 2008, à l'issue de la trêve sociale que ces derniers avaient respectée depuis 2006. Elle a permis au leader mondial du fer et de l'acier d'augmenter sa production et son chiffre d'affaires en Algérie dans la production des produits plats et du rond à béton.

Jusqu'à la fin de l'après-midi, les parties qui se rencontrent pour la 3^e fois, depuis la fin de l'année 2008, ne sont pas arrivées à s'en-

tendre. D'un côté comme de l'autre, c'est l'intransigeance.

S'estimant dans leur bon droit et se référant aux engagements pris par leur employeur à la signature de l'accord de trêve de 2006, les syndicalistes ont insisté sur le point le plus important de la plateforme. Il porte sur la révision à la hausse des salaires et des différentes indemnités.

Arguant le problème de la crise financière, Bernard Bousquet a rejeté toute idée d'augmentation salariale. Il s'était déjà exprimé sur la question fin octobre 2008, lorsqu'il avait déclaré : «La baisse des prix de vente de nos produits, générée par la crise mondiale, nous impose de réduire les charges d'une

manière forte.» Selon des indiscrétions recueillies auprès de sources proches des négociateurs, c'est sur ce dernier point qu'achoppent les discussions.

Bernard Bousquet aurait reçu des instructions fermes de sa hiérarchie de Londres (G-B), où il s'était déplacé au début de cette semaine, pour ne rien changer à la masse salariale. Elle avoisinerait 800 000 dollars/mois pour les quelque 9 000 travailleurs d'El-Hadjar et des différentes unités décentralisées. «Je ne peux donner suite à cette revendication, compte tenu de la crise financière à laquelle est confronté notre groupe. Nous pourrions revoir cette question lorsque la situation s'améliorera», aurait été la réponse, sans cesse répétée, par le directeur général d'Arcelor Mittal Annaba.

Les mêmes indiscrétions avancent qu'en contrepartie d'une éventuelle révision des salaires et des indemnités, l'employeur aurait demandé

une compression des effectifs. Il serait revenu sur la déclaration, qu'il avait faite lors de sa prise en main du complexe en septembre 2001, d'imposer un effectif de 6 000 travailleurs. C'est sur ces deux points que butaient hier encore les négociations.

Les échos qui nous sont parvenus de la réunion parlent de bras de fer déjà engagé autour de la table, autour de laquelle, outre les deux partenaires d'Arcelor Mittal Annaba, il y avait également les représentants du groupe Sider, actionnaire à 30%, dans le capital du complexe, et la direction du travail.

Au regard de l'intransigeance de Bernard Bousquet de ne pas se laisser intimider par la menace de grève illimitée, maintes fois exprimée par les syndicalistes, les négociations devraient aboutir à un échec. Ce dernier aura pour conséquence le dépôt d'un préavis de grève qui provoquerait la paralysie totale du complexe de

Annaba, l'un des plus productifs du groupe indien et dont le dispositif industriel est implanté dans plus de 60 pays, avec 27 complexes sidérurgiques implantés à travers différents pays dans le monde.

Son intransigeance à ne pas répondre positivement aux revendications des travailleurs confirme la réputation du propriétaire indien quant à «appliquer des mesures sans compromis et efficaces à la reprise d'usines proches de la faillite (suppression des allocations et combat des syndicats, entre autres). Nos sources ont ajouté que la réunion d'hier au complexe sidérurgique d'El-Hadjar est celle de la dernière chance. «Le bras de fer est véritablement engagé entre les deux parties», a-t-on souligné. A moins d'un consensus de dernière minute, tout concourt à dire que la grève pourrait intervenir à l'issue du préavis.

A. Djabali

TRAFIC DE DROGUE

Saisie de 150 kg de kif traité à Batna

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogue, la section de recherche de la gendarmerie de Batna a intercepté, hier, à 22h, un chargement de 150 kg de kif traité dans une camionnette de type K66, près d'El Djeddar, à 90 km au nord-ouest de la ville de Batna.

La voiture était conduite par un jeune, répondant aux initiales S. F., âgé de 22 ans, originaire de Barika, accompagné d'un homme de 40 ans, S. S.

C'est la deuxième grosse prise en un mois, effectuée par le même service qui a à son actif une première prise de 47 kg de kif traité saisis au centre-ville de Batna.

H. M.